

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 15 juillet à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, (arrivée à la question n°4), LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien (arrivé à la question n°5), DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre DISSET Jean-Marie, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSES** : Mme JAUBERT Sylvie et M. PARISIO Raymond.

**Délibération n°2013/87**

**OBJET : ADOPTION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

**Vu** la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 (Art. L.4121-3 et suivants du Code du travail) .

**Vu** le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 (Art. R.4121-1 du Code du travail).

**CONSIDERANT** que ces textes sont applicables dans la Fonction Publique Territoriale. (Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale article 108-1)

**CONSIDERANT** le caractère obligatoire de la mise en place d'un document unique au sein de chaque organisme employeur.

**CONSIDERANT** que la collectivité transcrit et met à jour dans ce document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail.

**VU** le projet de document unique proposé par l'assistant de prévention de la communauté.

Il convient que le Conseil délibère pour adopter le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le document unique d'évaluation des risques professionnels
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents correspondants

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
M. LANFRANCHI.

